



DECES DE L'EXPLOITANT INDIVIDUEL

→ **1^{er} CAS** : Décès de l'exploitant individuel avec maintien provisoire de l'immatriculation au RCS et poursuite de l'exploitation

FORMULAIRES :

- [Cerfa P2 CMB](#) → 2 exemplaires signés en original. [Voir la Notice.](#)

PIECES JUSTIFICATIVES :

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant
- Copie de l'acte de notoriété établissant la succession
- Si l'activité est réglementée (bar, restaurant, transport, ...), d'autres pièces seront à fournir. [Voir la liste des activités réglementées.](#)
- 1 [pouvoir](#) en original, si le signataire de la formalité n'est pas l'héritier

Créer / Modifier / Radier votre entreprise en moins d'une heure avec un conseiller CCI





→ 2^{ème} CAS : Décès de l'exploitant individuel avec maintien provisoire de l'immatriculation au RCS sans poursuite de l'exploitation

FORMULAIRES :

- [Cerfa P2 CMB](#) → 2 exemplaires signés en original. [Voir la Notice.](#)

PIECES JUSTIFICATIVES :

- Extrait original d'acte de décès de l'exploitant
- Copie de l'acte de notoriété établissant la succession
- 1 [pouvoir](#) original, si le signataire de la formalité n'est pas l'héritier
- La carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires ou le livret de circulation, le cas échéant.

Créer / Modifier / Radier votre entreprise en moins d'une heure avec un conseiller CCI

